

« Le souvenir est le seul paradis dont nous ne puissions être expulsés » Jean-Paul Richter

CAUSES COMMUNES

journal socialiste

pluviôse n°8

janvier-février 2008

EDITO

EGOÏSMES OU SOLIDARITÉS ?

Crise économique, État en faillite, population désécurisée, étrangers malfaisants, villes sales, fonctionnaires incompétent-e-s, assistés sociaux profiteurs. Voilà à peu près le portrait de la Suisse dressé par la droite et les médias.

On parle moins, curieusement, des bénéfices extraordinaires de l'économie suisse et des bénéfices des comptes de l'Etat fédéral, de l'exemplaire fonctionnement de notre démocratie ou encore de l'engagement de la société civile très active dans notre pays. A Genève, le nombre de millionnaires est en constante augmentation, la création d'emplois aussi, l'Université de Genève est très bien cotée sur le plan international et notre commune est en bonne place dans le classement des villes qui bénéficient de la meilleure qualité de vie. Malgré tout, le nombre de personnes au bénéfice de l'aide sociale augmente, le chômage genevois ne se résorbe pas, des centaines de jeunes sortent de l'école sans formation chaque année.

Comment peut-on à la fois être si riche et si pauvre, cumuler de tels atouts et assister à la paupérisation de certaines catégories de la population ? Certainement pour les mêmes raisons qui continuent à faire que 16 % de la population du monde se partage 80 % des richesses de la planète pendant que chaque jour 100 000 personnes meurent de faim ou des conséquences immédiates et que 826 millions d'êtres humains sont gravement sous-alimentés de façon chronique. La planète regorge de richesses et de ressources agricoles mais un humain sur cinq n'a pas accès à l'eau potable et 2 milliards de personnes gagnent moins de 1,5 euros par jour.

Les Socialistes de la ville de Genève font le choix des solidarités et parient sur l'ouverture de notre ville sur le monde. Conscient-e-s des richesses de notre pays et de la nécessité de partager, nous continuerons à promouvoir une société soucieuse des gens d'ici mais aussi des gens d'ailleurs. Le travail de proximité dans les quartiers de notre ville doit résonner avec une solidarité internationale. Nous nous préoccupons des difficultés rencontrées par les personnes démunies, les jeunes sans emploi, les familles monoparentales, les chômeurs et chômeuses de longue durée ou encore les personnes âgées. Heureusement, la Ville peut aussi compter sur l'engagement de nombreux citoyen-ne-s qui font également le choix de tourner le dos aux égoïsmes.

A toutes les associations actives à Genève et dans le monde, à tous les habitant-e-s de notre ville et de notre planète, les Socialistes souhaitent une belle année 2008. Le partage des ressources, la redistribution des richesses, le respect des droits humains, la préservation de la planète et de la diversité culturelle continuent à être notre programme pour l'avenir.

Virgine Keller-Lopez, Gérard Deshusses, Annina Pfund, Patrick Baud-Lavigne.

DOSSIER

LE DROIT AU LOGEMENT

Cet été Genève a vécu une étape particulière de la lutte pour le droit au logement. Le squat Rhino, dernier symbole d'une lutte haute en couleurs, a été évacué. Les conditions de l'évacuation ont été largement condamnées et ont fait l'objet d'un rapport de la Ligue Suisse des Droits de l'Homme. (www.lsdh.net).

Cette évacuation a été précédée et suivie d'une campagne médiatique particulièrement agressive, attisant la haine contre les squatters qualifiés de profiteurs. De nombreux députés de droite et d'extrême-droite se sont réjouis de ce qu'ils ont qualifié « la fin du mouvement squat ». Selon eux, il semble que Genève n'a plus besoin d'un tel mouvement aujourd'hui dépassé.

dossier p.5



points forts

Actualités municipales	p.3
Cause toujours	p.4
Dossier: Droit au logement	p.5
Actualités cantonales et nationales	p.9
Cause comme un livre	p.10
Comme une cause: Mill'o	p.11
Dessine-moi un socialisme: Carlo Sommaruga	p.12

Les Socialistes Ville de Genève

JUSQU'AU 17 FEVRIER 2008
 « SCÈNES DE SILENCE »
L'exposition Scènes de silence convie le visiteur à renoncer, le temps d'un parcours de 50 minutes, à l'univers du bruit et de la parole pour s'essayer à différentes formes de communication non-verbale, accompagné d'un guide sourd/le et muni d'un casque isolant de tout bruit
 Salle du Môle, Genève
www.scenesdesilence.ch

« ASSOCIATION POUR LA DANSE CONTEMPORAINE »

Au menu 2 spectacles :

DU 24 AU 27 JANVIER
 à 20h30

Patchagonia,
 Lisi Estaràs / Ballets C. de la B.

DU 24 AU 27 JANVIER
 à 20h30

Humpeli (hapax 2),
 P. Harsch / Compagnie Quivala
 82-84 rue des Eaux-Vives
 CH-1207 Genève

CINE CLUB UNIVERSITAIRE
 cycle hiver 2008:

« LET'S THE MUSIC PLAY »

Au menu :

14 JANVIER 2008
Drôle de frimousse (Funny Face),
 de Stanley Donen USA, 1957,
 Auditorium Arditi

21 JANVIER 2008
Tous en scène (The Band Wagon)
 de Vincente Minelli, USA, 1953
 Auditorium Arditi

28 JANVIER 2008
West Side Story,
 de Jerome Robbins et Robert Wise,
 USA, 1961
 Auditorium Arditi

4 FEVRIER 2008
Grease, de Randal Kleiser, USA,
 1978
 Auditorium Arditi
www.a-c.ch/index.php

AGENDA

POUR NOUS RENCONTRER :

SAMEDI 26 JANVIER,
 Molard. 10h30-12h30

SAMEDI 9 FEVRIER,
 Molard. 10h30-12h30

SAMEDI 23 FEVRIER,
 Molard, 10h30-12h30

ZAPPEZ ZAPPELLI, VOTEZ PEYCHÈRE

Le 20 avril prochain, les Genevois-e-s éliront leur premier magistrat judiciaire du canton, c'est-à-dire le Procureur général. L'enjeu de ces élections est fondamental : nous aurons à choisir quelle vision de la justice orientera la politique de Genève ces prochaines années. François Peychère s'est lancé dans la course, portant haut les valeurs de la gauche : juriste reconnu, c'est un homme compétent et intègre qui pourra faire appliquer le droit et la justice de manière égale pour tous.

«Fédérer le personnel judiciaire au sein de l'institution dont l'indépendance fonctionnelle doit être garantie, unifier le parquet autour d'une politique pénale, assurer le lien avec la future Constituante pour promouvoir une conception novatrice des institutions judiciaires, trois missions fondamentales à assurer dès le 1er juin 2008, grâce au soutien de l'ensemble des voix de gauche et de celles des citoyennes et citoyens préoccupé-e-s par l'évolution des institutions judiciaires lors de l'élection du 20 avril 2008.»



François Peychère

DR

LE GRAND ÉCART DES VERTS

IB. Nos « cousins » Verts ont décidé de s'opposer par voie de référendum au vote du crédit d'étude d'environ 500 000 francs concernant le parking souterrain pour habitants du Pré-l'Évêque. Ils ont finalement échoué dans la récolte des 4000 signatures nécessaires. Nous avons adopté une position contraire, à la fois fidèle aux deux pétitions d'habitants du quartier que nous avons suscitées en 1995 et au début des années 2000, et respectueuse de la position de l'ATE. En effet, ce crédit sera l'occasion de vérifier une bonne fois pour toute si le besoin de ces 250 places pour habitants est avéré, si d'autres solutions ne peuvent être trouvées dans les parkings privés existants aux alentours, si les anciens projets de réaménagement de la place, dont l'un, de Georges Descombes, prévoyait la remise à l'air libre du nant de Jargonant, ne peuvent être adaptés à moindres coûts qu'un projet redémarrant ex nihilo ! Vu le ratio très défavorable en matière de stationnement qui règne aux Eaux-Vives et qui grève tout projet de dégagement de place publique et création de zones piétonnes, nous pensons que cette entrée en matière est logique... Plus logique en tout cas que le double discours de Robert Cramer qui fait étudier par ses services l'extension du parking sous-lacustre pour 850 places qui, elles, loin de servir les habitants, attireront en plein centre des véhicules pendulaires!

LOGEMENT SOCIAL AUX EIDGUENOTS

IB. Après un débat épique qui s'est poursuivi jusqu'aux environs de minuit, le Conseil municipal a voté la proposition permettant au Conseil administratif de faire usage de son droit de préemption en vue d'acquérir une parcelle d'environ 2400 m² de terrain dans un quartier idéalement situé, en zone de développement. Cette zone, prévue à cet effet dès 1957, doit désormais remplir son rôle, chaque fois que c'est possible. Dans le cas des Eidguenots, le bas du périmètre, dominant le Rhône et la zone vert attenante, devrait faire l'objet d'un plan de site maintenant l'ensemble du « Coin de Terre » tandis que les villas situées plus près de l'avenue d'Aire devraient graduellement laisser la place à des immeubles de logement disposés selon un Plan localisé de quartier encore à initier. En devenant propriétaire, la Ville sera pleinement partie prenante de ce futur développement et pourra, au moins sur sa parcelle, fixer ses règles et priorités en matière de logement social et écologique de qualité dans les nouvelles constructions.

VIDE SIDÉRAL - VIDE SIDÉRANT

En réponse aux interpellations socialistes sur la question des évacuations immédiates lors d'occupation de locaux commerciaux vides (alors même qu'ils sont vides et sans projets), le Conseil d'Etat nous informe qu'il existe actuellement effectivement 100 000 m²* de locaux commerciaux vides dans le canton et qu'il ne compte pas tolérer leur occupation. La population devrait donc continuer à tolérer le manque de logements d'un côté et les surfaces vides de l'autre ?



© jkphoto.ch

* Petit rappel pendant que certains et certaines peinent à trouver un espace de logement suffisant pour eux-mêmes ou pour leur famille: 100 000 m² d'espace vide représente plus de 1000 logements spatieux! Cela fait réfléchir, non ??

PROCHAIN N° DE CAUSES COMMUNES

Thème principal: La parité

BUDGET EN VILLE DE GENÈVE

DES HEURTS ET UN VAINQUEUR : LE PARTI SOCIALISTE

S'il convient de saluer le caractère de gauche solidement affirmé qu'affiche le budget 2008 de la Ville de Genève voté par l'Alternative sous l'impulsion du groupe socialiste, il est intéressant d'analyser, au-delà des choix politiques et financiers effectués par la majorité du Conseil municipal, les positionnements successifs des partis de l'Entente, dans le cadre de l'étude dudit budget, parce qu'ils permettent de déceler une véritable volonté politique.

Gérard Deshusses,
conseiller municipal,
co-président section VdG

S'il convient de saluer le caractère de gauche solidement affirmé qu'affiche le budget 2008 de la Ville de Genève voté par l'Alternative sous l'impulsion du groupe socialiste, il est intéressant d'analyser, au-delà des choix politiques et financiers effectués par la majorité du Conseil municipal, les positionnements successifs des partis de l'Entente, dans le cadre de l'étude dudit budget, parce qu'ils permettent de déceler une véritable volonté politique.

Les magistrats face à des choix

C'est ainsi que le premier document présenté en août 2007 par la magistrate Sandrine Salerno présentait un budget d'investissement déficitaire, mais un budget de fonctionnement très légèrement bénéficiaire. Il est vrai qu'un report de charge du canton sur la Ville de quelque 24 millions était à nouveau absorbé, et que chaque membre du CA avait été appelé à effectuer des choix dans son département, Patrice Mugny ayant eu visiblement plus de peine à se soumettre à l'exercice.

Manuel Tornare de son côté, parvenait à renforcer encore la politique qu'il mène en faveur de la petite enfance, mais renonçait aux aides données dans le cadre de l'OCPA, le conseiller d'Etat François Longchamp ayant informé par lettre le CA que conformément aux directives de la Berne fédérale, il retiendrait, par souci d'équité entre l'ensemble cantonal des bénéficiaires concernés, les sommes attribuées par les communes sur le soutien financier apporté par ses services. Il n'était dès lors pas de mise pour le Conseil administratif de créer de fait et de sa seule initiative un report de charge supplémentaire de quelque 10,3 millions, en pure perte, puisque l'aide versée ne parviendrait pas à aux destinataires désignés.

Pour le reste, ce budget initial était dans la ligne habituelle des exercices précédents et ne présentait pas la marque de la nouvelle magistrature, ce qui, au vu des délais, est tout à fait normal.

Refus et abstentions...

L'intérêt provient néanmoins de ce que ce budget, en l'état, n'offrait pas de prises suffisantes pour que les partis de l'Entente s'y opposent. Mieux, si les Libéraux étaient prêts à s'abstenir, les Radicaux, à l'initiative de Pierre Mau-

det, nonobstant quelques amendements au demeurant peu réfléchis et souvent irritatifs, étaient disposés à l'accepter, tout comme le PDC. Seule A Gauche Toute s'y opposait, refusant la suppression des aides OCPA.

Début novembre, les partis libéraux et les démocrates-chrétiens s'abstenaient sur le budget en commission des finances, AGT le refusait tandis que les seuls Socialistes et Radicaux (!) l'acceptaient, tandis que les Verts, à la dernière minute, jugeant le document insuffisamment écologiste, rejoignait le camp de l'abstention.

Pas d'alliance gouvernementale

Las! Les rêves Radicaux de voir la Ville pratiquer une alliance de gouvernance proche de ce qui se passe au niveau cantonal devaient se briser en décembre, non seulement par l'annonce de recettes fiscales supplémentaires, mais surtout parce qu'un ultime avis de droit demandé à Me Schneider par Manuel Tornare, démontrait que le Canton ne pouvait juridiquement vraisemblablement pas récupérer à son compte les aides personnalisées versées par la Ville dans le cadre de l'OCPA. Et le CA de rajouter les 10,3 millions enlevés en été et, dans la foulée, de traiter avec la fonction publique municipale

et d'accorder quelque 3 millions de compensations diverses. Pour l'essentiel, le surplus de recettes était affecté, le reste, un peu plus de deux millions, étant versé à la dette.

C'en était trop pour les partis de l'Entente! Le budget portait le sceau de l'Alternative et ils ne pouvaient que le refuser. Et c'est une Alternative, forte de son programme commun, soudée et unanime qui votait le premier budget de cette législature.

Contestations menant au discrédit

Sur les bancs d'en face, néanmoins, l'amertume était grande, si grande que dès le lendemain, sur les ondes de la RSR, on pouvait entendre de voix radicales, déclarer que dans la mesure où il n'était pas possible de trouver en Ville une majorité au centre, eh bien qu'il fallait s'en remettre à la Constituante, qui se chargerait de faire éclater notre municipalité en unités plus petites... Ainsi, il semblerait qu'à Genève il ne soit pas possible d'accepter qu'une collectivité publique soit gouvernée à gauche et qu'il faille, le cas échéant, user de tous les artifices possibles pour s'en débarrasser. Que dire d'une pareille volonté politique si ce n'est qu'elle discrédite celles et ceux qui la partagent? Sans compter qu'il s'agit d'une curieuse leçon de démocratie, non?

ACTUALITES MUNICIPALES

SITE D'ARTAMIS

DYNAMIQUE CULTURELLE ET SOCIALE À PRÉSERVER

Après des années d'oubli, le site est l'objet, hausse des prix aidant, de toutes les convoitises immobilières.

Félicien Mazzola,
collaborateur politique PSVG.

Le site d'Artamis, situé entre le boulevard Saint-Georges et la rue du Stand, non loin du Rhône, est un exemple de fourmilière culturelle et artisanale. Sur la petite parcelle, se concentrent en effet pas moins de 250 artisans, compagnies théâtrales ou de danse, groupes de musique, ateliers d'artistes et PME. La plupart profitent de leur rentabilité économique limitée pour redoubler de créativité et d'ingéniosité, proposant des solutions innovantes. Pourtant, cette dynamique n'est possible que parce qu'elles peuvent bénéficier de surfaces selon d'autres modalités que la loi économique du marché libéral. Les soumettre aux prix du marché revient à leur demander de changer d'activité, et donc de perdre un des derniers pans de la culture alternative du canton, en plus de dynamiser un des principaux incubateurs de l'économie sociale et solidaire.

Motion au CM

Conscient du risque qui plane sur la « biodiversité » culturelle et économique genevoise, le Parti socialiste a déposé une motion au Conseil municipal genevois, demandant à



ce que le Conseil administratif de la Ville de Genève, en concertation avec le Conseil d'Etat, recense au plus vite les personnes travaillant sur le site, et leurs besoins, puis trouvent une solution de remplacement provisoire pour la durée des travaux d'assainissement (le sous-sol du site est contaminé par du cyanure et nécessitera une excavation sur plusieurs mètres).

Pour que pousse Coquelicot...

La motion demande aussi un travail en concertation avec l'association « Pour que pousse Coquelicot », mise en place par les usagers du site, et qui propose un projet tout-à-fait réaliste, tenant compte aussi bien des besoins en ateliers artistiques et artisanaux, que de ceux en logement social. De plus, le

projet de l'association est exemplaire par son mode de fonctionnement qui repose sur une gestion participative, et sa cohérence globale, puisqu'il intègre de grands espaces de dépôts en sous-sol et s'inscrit dans une problématique écologique, avec une large place faite aux espaces verts, toitures végétalisées, panneaux solaires, géothermie, récupération des eaux de pluie, etc.

La question qui se pose donc en ce moment aux responsables de l'aménagement et de la culture, est de savoir si la volonté existe de mener à bien un projet audacieux, qui répond aux besoins de la population en matière de logement, et sauve tout un pan de la culture genevoise.

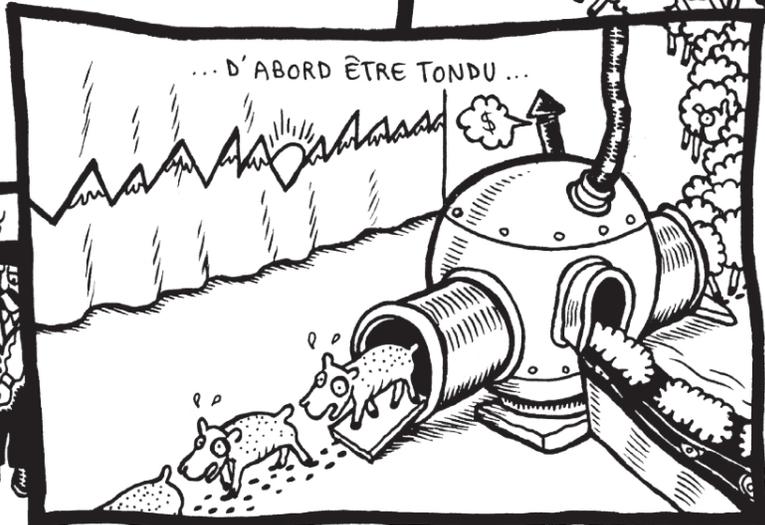
Une solution ambitieuse à portée de main?

Pour le Parti socialiste, il est urgent de se donner les moyens de réaliser un éco-quartier exemplaire, qui servira de base pour les autres friches industrielles du canton. Pour cela, nous attendons, comme le demande la motion, que le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat se mettent dès maintenant et ensemble au travail, afin de pouvoir proposer rapidement une solution ambitieuse, novatrice et solidaire, face au dictat de l'économique.

2007 en images

L'ANNÉE DU MOUTON !

DESSINE-MOI UN MOUTON...



SORTEZ DU TROUPEAU!

2008 : L'ANNÉE DU BLAIREAU ?

L'EDITO DU DOSSIER PLAN DIRECTEUR COMMUNAL, UN ENJEU CITOYEN



Nicole Valiquer,
cheffe du groupe
socialiste au
Conseil
municipal

DR

La Ville de Genève a entrepris la révision de son plan directeur communal. L'enjeu est d'importance; en novembre 2002 en effet, le Grand Conseil a doté d'un statut légal les plans directeurs communaux et les plans directeurs de quartier, en les regroupant sous la dénomination de «plans directeurs localisés». La grande nouveauté réside dans le fait que ces instruments d'aménagement ont un statut comparable à celui du plan directeur cantonal: une fois approuvés, ils engagent les autorités tant cantonales que communales. Les choix qui seront opérés en matière d'aménagement, dessineront donc la ville dans les prochaines années.

Les Socialistes l'ont anticipé en déclinant, dans leur programme de législature 2007-2011, le projet socialiste pour la Ville de Genève autour de la thématique «Ma ville à coeur». Nous avons rappelé que l'agglomération déborde très clairement des limites politiques de la commune et que la ville réelle, celle qui se manifeste par une continuité du domaine bâti, traverse tout le canton et se prolonge au-delà de ses frontières et des frontières nationales.

Pour répondre aux défis qui sont les siens au vu de l'augmentation de la population et au besoin en logement de ces mêmes habitant-e-s, le canton de Genève devra construire 32 000 logements sur 20 ans et au moins 1600 logements par an. On en est bien loin. Le taux de vacance dramatique - 0,19% au 1er juin 2007 - se situe largement au-dessous de 2%, seuil de fluidité du marché.

La Ville de Genève ne peut à elle seule répondre à cette demande. Les socialistes entendent donc non seulement mettre l'accent sur la construction de logements sociaux sur leur territoire, mais également développer une politique d'aménagement en encourageant des actions concrètes pour une véritable communauté urbaine et en soutenant les projets de logements sur l'ensemble du territoire cantonal et transfrontalier pour garantir équité territoriale et mixité sociale.

Les Socialistes ont à coeur de défendre, dans leur plan directeur communal, la construction de logements d'utilité publique en faisant inscrire les pourcentages de logements sociaux visés dans le plan lui-même par secteur; la transformation du site de la caserne des Vernets, d'Artamis et de la Pointe de la Jonction en projets urbains de qualité; la mixité sociale et des activités; la création de nouveaux espaces publics et le renforcement du maillage vert; la poursuite du projet «Au fil du Rhône» et la requalification des berges de l'Arve; l'amélioration de l'usage de la rade comprenant une réduction du trafic motorisé; la mise en œuvre de mesures propres à répondre aux ordonnances pour la protection de l'air et contre le bruit. Nous entendons en parallèle proposer l'achat de terrains en vue d'une utilisation concertée et cogérée avec les autres communes, y compris hors limites communales, pour la construction de logements sociaux, d'institutions culturelles et sportives.

DROIT AU LOGEMENT



DR

Editorial : Plan directeur général, un enjeu citoyen	p. 5
Locataires, coopératives, squatters : même combat	p. 5
Droit dans le mur !	p. 6
Interview de Carole-Anne Kast	p. 6
Pour une politique municipale du logement	p. 7
Loger les plus démunis	p. 8
Engagement massif de la Ville	p. 8

DOSSIER

QUESTIONS SUR LE LOGEMENT SOCIAL ET LA CULTURE ALTERNATIVE

LOCATAIRES, COOPÉRATIVES, SQUATTERS : MÊME COMBAT

Virginie Keller,
députée socialiste

Une partie de la population a semblé également emboîter le pas de cette constatation triomphale, oubliant tout de go que les logements laissés vides, les augmentations illégales de loyers, les évacuations de locataires, la spéculation immobilière et la rareté du logement social sont autant de maux dont notre canton souffre, au mépris d'un droit au logement pourtant inscrit dans notre Constitution (voir encadré page 7).

Alors quel bilan doit-on faire aujourd'hui? Le mouvement des squats est-il sans avenir? Comment continuer à lutter contre la crise du logement ?

Des lois à la réalité

Le mouvement d'occupation des immeubles vides a permis de dénoncer la spéculation immobilière, de reloger concrètement des milliers de personnes et de porter le débat sur la question du logement social et de la culture alternative. Il est vrai que dans les années septante, Genève comptait des milliers de logements laissés vides par des propriétaires peu soucieux de la crise. Il est vrai qu'aujourd'hui la situation des logements vides a changé puisque, en trente ans, les immeubles ont heureusement été rénovés et remis sur le marché. Mais il est vrai aussi que la crise est plus forte que jamais, que le taux de vacance est

catastrophiquement bas (0,19% en juin 2007) et que notre Constitution et nos lois ne semblent pas suffire à assurer le droit au logement et la protection des locataires.

Les loyers augmentent sans cesse, le centre ville se vide au profit des bureaux et des commerces de luxe, les petits commerces ferment leurs portes, les artisans disparaissent, la population peine à se loger et à payer son loyer. La presse nous annonce presque fièrement que la rue du Rhône est bien cotée dans le comparatif des rues les plus chères du monde (3500 francs le m²) alors qu'à 500 mètres de là, sur le site d'Artamis, plus de 250 ateliers d'artisans et d'artistes, un théâtre et plusieurs cafés alternatifs vont devoir quitter les lieux sans qu'aucune solution ne soit pour l'instant imaginée.

Rassembler les forces

Genève ne connaîtra plus de mouvement d'occupation semblable à celui qui a par exemple sauvé le quartier des Grottes, car il n'y a quasiment plus d'immeubles vides à Genève. L'Asloca continue sa lutte essentielle sur le front de la défense des droits des locataires. Le Rassemblement pour une politique sociale du logement négocie avec le Conseil d'État et les privés pour débloquer des projets importants de construction. La Ville de Genève poursuit une politique sociale grâce à son parc de plus de 5000 logements subventionnables

et réaffirme sa volonté d'acquisition de terrains et de logements pour les soustraire à la spéculation. Plusieurs associations inventives font des propositions sur le terrain des coopératives (Codah) et du logement étudiant (Cigüe). Un nouveau mouvement appelé «l'Assemblée des mal logé-e-s» propose de rassembler toutes les forces pour des actions visant à lutter contre la spéculation, à défendre les locataires expulsés, à faire des propositions concernant les 100 000 m² de locaux commerciaux vides.

Droit au logement et ... à des espaces de travail

La lutte pour le droit au logement est rejointe par la problématique des espaces de travail. Les Socialistes doivent défendre l'accessibilité aux surfaces de travail, refuser le maintien des locaux commerciaux vides, réaliser une politique qui développe l'artisanat, le petit commerce de proximité et les activités artistiques. La mixité des activités en Ville doit également se penser en termes de diversité des besoins. Les activités culturelles et artisanales alternatives occupent des espaces menacés. Tout comme nous défendons le logement social et le petit commerce, nous devons être attentifs à ce que notre plan directeur communal prévoit des espaces de travail pour les jeunes, les petites entreprises, l'artisanat et la culture. C'est ainsi que notre ville restera vivante et créatrice d'emplois !

DROIT AU LOGEMENT A GENEVE

DROIT DANS LE MUR!

A la mi-novembre 2007, la presse relatait un accord national entre les partenaires sociaux du logement autour d'une révision du droit du bail en matière de loyer. En résumé, il est envisagé que, d'une part, la fixation du loyer initial soit fondée sur un système de statistiques plutôt que sur le calcul de rendement de l'immeuble et, d'autre part, que - élément central - l'on abandonne le lien entre le taux hypothécaire et les loyers et l'on passe à l'adoption d'une indexation des loyers à l'inflation comme unique critère ordinaire de fixation du loyer en cours de bail.

Carlo Sommaruga,
secrétaire général de
l'ASLOCA Romande.

Bien que l'accord ne soit pas parfait, dès lors que l'ASLOCA Romande a toujours fait état de ses réserves sur la quotité du report de l'inflation sur le loyer, le processus de réforme du droit du bail «fixation» est lancé. Toutefois, il est encore trop tôt pour affirmer si cette énième tentative de révision sera la bonne et si elle aboutira à un projet concret. Rendez-vous est pris pour 2010 ou 2011 !

Quel effet pour Genève?

Si le nouveau droit modèrera effectivement les hausses de loyer en cours de bail, comme cela est annoncé, les locataires y gagneront-ils quelque chose concrètement ? A Genève, malheureusement pas grand-chose ! Tout comme aujourd'hui, sans une réelle production soutenue de logements et singulièrement de logements à loyer bon marché, le niveau des loyers genevois continuera à augmenter.

En effet, il n'est un mystère pour personne

que dans des situations de grave pénurie de logement - comme c'est le cas à Genève depuis de nombreuses années - les bailleurs profitent de la rareté des objets pour procéder lors de la relocation du logement à des hausses de loyer massives. Les chiffres de l'OCSTAT parlent d'eux-mêmes. Entre mai 2006 et mai 2007, alors que seul 10% des locataires en place ont vu leur loyer majoré et cela en moyenne seulement de 1,6%, 70% des nouvelles locations ont subi une majoration de loyer moyenne de 17,5% ! Une analyse de l'année précédente relève qu'en cas de relocation d'un appartement de 4 pièces, l'augmentation est minimale lorsque le loyer est élevé, mais qu'il augmente de 40% si le loyer du précédent locataire était inférieur à 1050 francs par mois !

Loyers bon marché en voie d'extinction

Ce processus de liquidation des loyers bon marché par les bailleurs est d'ailleurs renforcé par deux facteurs. D'une part, par l'absence d'un grand parc de logements sociaux ou coopératifs stabilisant le marché et, d'autre part par l'importance des congés donnés clairement en vue de profiter de la crise et

relouer plus cher. Entre 1998 et 2006, le nombre de contestations de congé déposé par les locataires à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers a doublé en passant de 656 à 1313 unités ! Une augmentation de 100% en 8 ans. Relevons qu'aujourd'hui, des bailleurs institutionnels comme la Zurich Assurances ou la Winterthur Assurances, qui n'ont pas l'image de spéculateurs, donnent ouvertement des congés en paquet en déclarant vouloir relouer les logements plus chers.

Ces quelques chiffres illustrent clairement la souffrance sociale dans laquelle se trouvent plongés les locataires économiquement les plus vulnérables. Ils montrent aussi concrètement comment les bailleurs profitent clairement de la crise permanente du logement. Il est donc impératif de construire, construire et encore construire des logements ! Et vite !! Mais aussi de mettre la priorité sur le logement bon marché.

Le désert des Tartares

Vu l'urgence, il faut bien se demander ce que sont devenues les promesses de Saint Pierre du

Conseil d'État et où a passé l'avenir radieux du Pacte du logement conclu en 2006. Une news hebdomadaire parlant de quelques logements par-ci et par-là distillée par le Conseil d'État dans son communiqué de presse - où l'on confond délibérément logements prévus dans un PLQ, délivrance d'une autorisation de construire et mise sur le marché de logements pour faire accroire à un flux continu et soutenu de production de logements - ne saurait occulter la réalité dans laquelle vivent les habitants de ce canton.

Sortir du silence

Pour les Socialistes genevois, il est temps de réagir. Les locataires de ce canton ne nous pardonneront pas notre silence face aux gesticulations inutiles du DCTI et l'inaction du Département du territoire (cf. explosion du prix des terrains). Les Socialistes se doivent de repenser la politique du logement et ses moyens d'action et ainsi reprendre la main sur cette question sociale sensible avec le mouvement des locataires.

cf. Post scriptum du 27.12.2007
pages 10 et 11.

INTERVIEW

RASSEMBLEMENT POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DU LOGEMENT : QUELS ENJEUX ?

Créé en 1970, le Rassemblement pour une politique sociale du logement réunit de nombreuses organisations, syndicats et partis politiques* qui ont pour buts de promouvoir une meilleure protection des locataires et une politique sociale en matière de logement. Il y a une année, le Rassemblement signait un accord avec l'État de Genève, les syndicats, la Chambre immobilière genevoise et les associations de promoteurs. Causes Communes questionne Carole-Anne Kast, secrétaire générale du Rassemblement sur les accords passés et les futurs enjeux du Rassemblement.

Propos recueillis par
Virginie Keller.

En quoi consiste l'accord passé il y a une année ?

Carole-Anne Kast : C'est la tentative de trouver un accord équilibré que l'ensemble des partenaires de la construction soutiendrait et donc de sortir de la logique de confrontation qui régnait depuis plusieurs années et qui n'a malheureusement pas permis de créer du logement subventionné (leur proportion est passée de 21% en 1980 à moins de 11% aujourd'hui). Un des éléments essentiels de cet accord est que l'État s'engage financièrement pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) pérennes.

Cet accord entraîne l'abandon de la pratique qui visait à construire 2/3 de logements sociaux dans les zones de développement au profit d'un socle de 15% de logement d'utilité publique sur l'ensemble du canton en 10 ans. Quelles est la différence entre le logement social et le logement d'utilité publique ?

C.-A.K. : On entend actuellement par

logement social différents types de logements : il s'agit tant de HBM, qui sont en mains publiques et pérennes, que de HLM ou HCM qui sont en mains privées principalement, mais dont les loyers sont contrôlés et subventionnés pendant 20 ans (respectivement 10 ans pour les HCM) puis deviennent des loyers libres. L'ensemble de ces logements sont soumis à des règles de taux d'occupation et de taux d'efforts et, toutes catégories confondues, ils représentent un peu moins de 11% des logements du canton.

Les LUP, quant à eux, sont des logements en mains publiques ou parapubliques, soumis à des critères de taux d'occupation et de taux d'effort de manière pérenne. Il s'agit donc d'une définition plus proche de celle actuelle des HBM, mais ouverte à une plus large tranche de la population. Le nombre de logements qui actuellement correspondent à cette définition s'élève à moins de 3% des logements du canton.

Quelle garantie et quels moyens avez-vous obtenus pour la création de ces 15% de logements d'utilité publique ?

C.-A.K. : La seule véritable garantie que l'on peut avoir dans un tel domaine est l'engagement de l'État, plus particulièrement son engagement financier. Le Protocole d'accord, que le Conseil d'État a signé, prévoit l'investissement de 30 millions de francs par an, pendant 10 ans, soit 300 millions pour la création de LUP.

Selon les options retenues, on peut estimer que le montant de 30 millions permettrait de créer environ 1000 LUP par an. Les hypothèses principales sont que 30 à 40% de ces logements seraient achetés par l'État (logements existants), le solde étant construit.

Quels sont les autres enjeux actuels importants sur le front du logement ?

C.-A.K. : En fait, tous les enjeux actuels importants sur le front du logement sont plus ou moins liés à l'application du Protocole d'accord. En effet, celui-ci traite également d'autres domaines liés à la politique du logement, comme une politique d'acquisition foncière de l'État, la mixité territoriale sur le canton, le prix du terrain en zone agricole, le soutien aux coopératives, etc.

Ce qui préoccupe le Rassemblement actuellement est que la politique menée par l'État lui permette de réaliser les engagements pris dans le Protocole d'accord. Or, force est de constater que certaines orientations prises par Mark Muller ne vont pas actuellement dans cette voie, par exemple fixer le prix du terrain agricole déclassé à 450 Fr/m². À un tel prix, il semble impossible de réaliser des LUP.

Le Rassemblement a écrit au Conseil d'État à mi-novembre pour lui faire part du fait qu'il considérait qu'une telle décision était contraire au Protocole d'accord. A ce jour, ces lignes sont restées sans réponse...

En fait, nous surveillons la mise en oeuvre du Protocole d'accord. Si celle-ci ne donne pas les résultats attendus ou si l'État ne le met pas en place nous serons alors contraints de dénoncer le Protocole et le fait que l'État ne tient pas ses engagements.

Note : le Rassemblement réunit des syndicats : le SIT, Unia, SSP/VPOD, la SEC, des associations : l'ASLOCA, l'AVIVO, le Mouvement populaire des familles, le Centre social protestant, Caritas et des partis politiques : le Parti Socialiste Genevois, les Verts, le Parti du Travail et le Parti Démocrate Chrétien.*

AGGLOMÉRATION GENEVOISE

POUR UNE POLITIQUE MUNICIPALE DU LOGEMENT

L'importance de la crise du logement à Genève s'exprime actuellement par un taux de vacance de 0,15 % - le taux de vacance pour un fonctionnement normal du marché du logement est 10 fois supérieur soit 1,5 %. Par ailleurs si Genève entend réellement assumer sa part des 50000 logements à créer en 10 ans selon le projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, il faudrait construire plus de 2000 logements par an, contre quelque 1160 aujourd'hui. Une politique concertée de l'habitat est nécessaire pour l'équilibre du rythme de construction de logements entre les territoires de l'agglomération. Le développement économique va de pair avec cette politique, il est indispensable de garantir la diversification de l'offre pour répondre à toutes les catégories de la population. La cohésion sociale ne passe pas seulement par l'aide aux plus défavorisés, mais aussi par l'attention portée aux problèmes de la classe moyenne.

Miltos Thomaidis,
architecte.

Le plan directeur de l'habitat transfrontalier* propose une charte d'engagement qui constitue le premier pas d'une politique concertée de l'habitat à l'échelon de l'agglomération. Les 12 territoires** s'engagent ainsi à adapter leurs politiques du logement aux objectifs de réduction de la pénurie et de rééquilibrage de l'agglomération.

Où et comment construire

La grande majorité de la population du canton réside en ville de Genève et dans les communes périurbaines d'une densité déjà élevée. Les possibilités de construire dans ces communes et notamment en ville de Genève sont rares, les terrains disponibles inexistantes, les quelques projets d'envergure comme le périmètre de la gare des Eaux-Vives, le site des Services Industriels (Artamis) la caserne des Vernets souffrent de la complexité des contraintes et de la prudence indispensable qu'il s'agit dorénavant d'adopter afin de ne pas rater les dernières opérations possibles en milieu urbain, mais aussi du fait de vouloir y mettre tout, du culturel et associatif à l'habitat social, de l'écologie la plus performante au coût de construction le plus économique. Une véritable politique municipale en la matière consisterait à se donner des priorités et faire des choix, le plan directeur communal en préparation devra jouer un rôle déterminant à ce niveau de prise de décisions.

Par le biais de lois votées au Grand Conseil à majorité de droite, les milieux immobiliers et partis bourgeois prônent comme solution à la crise du logement, la surélévation des immeubles en ville de Genève et dans les communes périurbaines ou la surdensification de certains quartiers comme celle préconisée par le masterplan (plan directeur) Praille-Acacias-Vernets. Des solutions qui posent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent. En focalisant l'attention publique sur ce type de projets, ceux développés dans le cadre du plan directeur cantonal comme les Communaux d'Ambilly (Thônex, Puplinge), les Vergers (Meyrin), la Chapelle-les-Sciers (Lancy,

Plan-les-Ouates) portant sur 6000 logements sont relégués au second plan. Si l'on considère la crise du logement, il faut affirmer impérativement la priorité stratégique de l'aménagement de ces secteurs.

Déclasser pour des nouveaux quartiers

Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de construire la ville en ville, il faut faire de la ville ou des « morceaux de ville » sur des terrains adéquats, choisis pour leur qualités de proximité, d'accessibilité et desserte en transports publics, de facilité de mise en place d'équipements, de qualité paysagère et environnementale.

Si ce premier train de déclassés rencontre tellement de problèmes pour se réaliser, cela laisse mal présager des futurs déclassés. Pourtant, le protocole d'accord sur le logement, paraphé par les milieux immobiliers et le Rassemblement pour une politique sociale du logement - traduit dans la loi pour la construction de logement d'utilité publique que le Grand Conseil a votée le 24 mai 2007 - préconise, afin de mettre en place un socle de logements d'utilité publique (LUP)*** représentant le 15% du parc immobilier, l'obligation de déclasser la zone agricole. Une réalisation massive de nouveaux logements ne peut se faire que dans des secteurs non urbanisés. Les déclassés constituent la seule ressource foncière crédible pour réaliser 10000 logements d'utilité publique en 10 ans. La politique foncière est le facteur clé pour permettre la réalisation de ces logements, elle doit maîtriser le foncier disponible et hiérarchiser une stratégie d'investissements en anticipant des acquisitions foncières en amont des projets d'aménagements.

Fondation de la ville de Genève: pour le logement social, acteur de la politique du logement

La ville de Genève par le biais de sa fondation pour le logement social, est engagée dans des projets importants sur le territoire communal (env. 200 nouveaux logements). Sa dotation de 20 millions de francs lui permet aujourd'hui d'investir dans la construction de logements pour un coût total correspondant qui représente la création de quelques 700 logements. Ces opérations ne pouvant



DR

se réaliser sur le seul territoire communal, la fondation doit devenir, de fait, un des acteurs dans la réalisation des quelques 2000 logements annuels préconisés par le projet d'agglomération en investissant dans les projets à venir sur les terrains de nouveaux déclassés. Pour cela, une coordination avec les autres communes périurbaines et suburbaines, notamment sur la question des infrastructures, est à développer.

Ces communes sont réticentes à accueillir le développement de nouveaux quartiers importants sur leur territoire en raison des charges induites à assumer. La ville de Genève et les communes de sa périphérie ont un besoin commun d'infrastructures et d'équipements de type urbain, mais aussi de protection des milieux naturels et de l'environnement. La création d'un outil solidaire de financement des politiques foncières de l'habitat pourrait prendre la forme d'une fondation financée par l'ensemble des collectivités, fondations immobilières de droit public, fondations communales, fondation de la ville de Genève pour le logement social. Pour résoudre

la crise du logement et répondre de manière adéquate aux nouveaux besoins de la population de l'agglomération (plus de 24000 personnes supplémentaires par année), il est indispensable que la construction annuelle de plus de 2000 logements soit effective dès aujourd'hui. La fondation de la ville de Genève pour le logement social peut jouer le rôle de catalyseur pour une politique active en matière de logement dans le contexte de l'agglomération genevoise.

* Le plan directeur de l'habitat transfrontalier a été élaboré dans le cadre du Comité régional franco-valdo-genevois. Les études ont été réalisées grâce au soutien européen (Interreg IIIA France-Suisse).

** Le canton de Genève le district de Nyon du canton de Vaud et 10 communautés de communes françaises rassemblées dans l'Association régionale de coopération du Genevois (ARC).

*** Un logement est d'utilité publique si un taux d'effort et un taux d'occupation sont appliqués et s'il est détenu par l'Etat, une fondation de droit public, une commune ou un organisme sans but lucratif.

LE DROIT AU LOGEMENT DANS LA CONSTITUTION GENEVOISE**Art. 10A(92) Droit au logement**

1. Le droit au logement est garanti.
2. L'Etat et les communes encouragent par des mesures appropriées la réalisation de logements – en location ou en propriété – répondant aux besoins reconnus de la population.
3. A cette fin, dans les limites du droit fédéral, ils mènent une politique sociale du logement, notamment par :
 - a) la lutte contre la spéculation foncière;
 - b) la construction et le subventionnement de logements avec priorité aux habitations à bas loyers;
 - c) une politique active d'acquisition de terrains;
 - d) l'octroi de droits de superficie à des organes désireux de construire des logements sociaux et ne poursuivant pas de but lucratif;
 - e) l'encouragement à la recherche de solutions économiques de construction;
 - f) des mesures propres à la remise sur le marché des logements laissés vides dans un but spéculatif;
 - g) des mesures propres à éviter que des personnes soient sans logement, notamment en cas d'évacuation forcée;
 - h) une politique active de concertation en cas de conflit en matière de logement.



GÉRANCE IMMOBILIERE MUNICIPALE (GIM)

LOGER LES PLUS DÉMUNI-E-S

Au début du mois de décembre passé, la Tribune de Genève titrait « Trop de privilégiés sont logés par la Ville: Sandrine Salerno veut inciter 47% des locataires à partir ». Les réactions ont été vives et, le plus souvent très positives, tant il est vrai que se loger à Genève quand on a peu de moyens n'est de loin pas une sinécure. Mais la prise de position de la Conseillère administrative en charge des finances et du logement a soulevé également quelques interrogations et inquiétudes, notamment de la part des locataires actuels de la Gérance immobilière municipale (GIM), qui ne se perçoivent ni comme des « privilégiés », ni comme des « abuseurs ». Causes communes a demandé à Sandrine Salerno de s'en expliquer.

Sandrine Salerno,
conseillère administrative.

Une vocation sociale à renforcer

Dès mon arrivée, en juin passé, à la tête du département, je me suis interrogée sur la mission de la GIM. Très vite, je me suis rendue compte, qu'au fil du temps, le service s'était écarté de sa vocation première: sa vocation sociale.

Les chiffres actualisés démontrent en effet que 47% des locataires jouissent de revenus trop élevés pour vivre dans un logement social, ou sous-occupent ces mêmes logements. Cette situation est pour moi inacceptable. Si le parc immobilier municipal n'a pas vocation à être un patrimoine de rendement alors, les logements bon marché doivent revenir aux personnes disposant des revenus les plus modestes. Ce sont elles qui ont le plus de difficulté à trouver un logement. Leur en donner l'accès est une action politique déterminante contre la marginalisation, voire l'exclusion sociale. C'est également permettre une certaine mixité sociale dans les quartiers. Tous ces constats politiques sont ancrés dans le

programme du PS. De surcroît... ils relèvent du bon sens... C'est ce que la population a très largement compris au moment de la sortie dans la presse de mes déclarations.

Un unique règlement qui s'applique à tous les locataires

Effectivement, il devient impératif et urgent de proposer un nouveau règlement de la Gérance. La commission du logement du Conseil municipal étudie actuellement une proposition de mon département. Un unique règlement pour tous les locataires de la GIM permettra à la fois la suppression des inégalités de traitement qui existent et la simplification des procédures administratives. Ce règlement devra surtout permettre – et c'est le plus important – d'instaurer un nouveau système de fixation des loyers. Je souhaite voir ce chantier aboutir à la mi-2008.

Une aide à la mobilité

Les parcours de vie des locataires de la GIM se ressemblent: lorsque les personnes accèdent à un nouvel appartement, elles correspondent aux critères de logement « à caractère social ». Puis, elles voient leur situation professionnelle

et financière s'améliorer; certaines familles éclatent, les enfants partent, un décès survient et nous nous retrouvons dans une situation de sous-occupation. Dans l'un ou l'autre cas (revenus en hausse et sous-occupation), les locataires ne correspondent plus aux critères qui ont motivé l'accès à un logement social.

Qu'on me comprenne bien, il ne s'agit nullement de faire la chasse aux soi-disant « privilégiés ». Je n'ai l'intention de stigmatiser personne, car c'est la crise du logement, d'une part, et une certaine inertie administrative et politique, d'autre part, qui sont les causes principales de cette situation aujourd'hui inacceptable. Qui quitterait spontanément, en pleine crise du logement, un logement bon marché et de bonne qualité au centre ville? Il faut donc inciter fortement les locataires à laisser leur place, mais la crise du logement à Genève est si aiguë que je sais bien que cela n'est pas simple.

Mes services ne jetteront personne à la rue. L'importance du message que je veux transmettre est que la situation actuelle est génératrice d'inégalités et que j'ai la volonté

politique que cela change. Je respecterai les lois qui, en la matière, protègent tout à fait correctement les locataires. Toutefois, je demanderai à mes services d'inciter les locataires aux rocades en les aidant et en appelant à leur sens civique. Ce processus se déploiera sur le moyen et long termes. Je ne signifierai pas de congé sans avoir pu proposer des solutions adéquates et acceptables.

Le droit au logement affirmé

Enfin, c'est la culture de la GIM qu'il faut changer. A ce sujet, j'ai commandé un audit qui me sera rendu à fin janvier. L'objectif est de pallier les actuels problèmes de gouvernance, d'organisation du travail.

En conclusion, je souhaite vraiment insister sur la nécessité politique que la Ville mette en œuvre un véritable « droit au logement », c'est-à-dire permettre aux plus démunis de se loger, quels que soient leurs revenus. Cela ne pourra se faire qu'en collaboration avec le Canton et les autres communes, mais également dans un partenariat public/privé.

LOGEMENT D'URGENCE

ENGAGEMENT MASSIF DE LA VILLE!

Un divorce ou une séparation, la perte d'un emploi, d'importantes dettes, de graves problèmes d'addiction ou de santé mentale: autant de situations qui peuvent conduire à la perte de son logement et amener de plus en plus de personnes à se retrouver dans une véritable galère. En effet, sans revenus suffisants, voire sans argent, sans travail, souvent endetté et connu de l'Office des poursuites, il est quasiment impossible aujourd'hui de trouver de quoi se loger sur le marché privé du logement genevois. Une fois le réseau familial et amical sollicité (pour autant qu'il existe ou qu'il puisse apporter son soutien), il ne reste plus que le logement dit d'urgence. Mais de quoi s'agit-il?

Véronique Pürro,
députée PS.

Dans notre canton, il existe une palette de lieux proposant des logements d'urgence, c'est-à-dire des logements mis à disposition pour des durées limitées afin d'éviter la rue et dans l'attente d'une solution durable. Ces lieux sont gérés par des associations subventionnées par les collectivités publiques (en particulier la Ville de Genève depuis la nouvelle répartition des subventions entre le Canton et la Ville, confiant à cette dernière la coordination, le soutien financiers des lieux d'accueil et souvent la mise à disposition de bâtiments). L'ensemble de ces structures totalise environ 200 places d'accueil, durant toute l'année, 7 jours sur 7. A l'image, par exemple, du Cœur des Grottes, de la Coulou, de l'Accueil de nuit de l'Armée du Salut ou de la Communauté d'Emmaüs, chaque lieu possède ses spécificités en termes de populations hébergées, de philosophie d'encadrement, de durée de l'accueil ou de politique des prix.

Hébergement gratuit

Ainsi, le Cœur des Grottes, d'une capacité d'accueil de 45 places réservées à l'hébergement de femmes avec ou sans enfants, propose une vie communautaire, un encadrement professionnel pour un prix, souvent revu à la baisse, mais fixé à 84 francs par jour. La Coulou quant à elle, annonce être en mesure d'héberger une quarantaine de personnes, parmi les plus démunies et les plus margina-

lisées, dans plusieurs locaux (villas, immeubles ou appartements) mis à la disposition de l'Association au quatre coins de la Ville. L'hébergement, basé en partie sur l'auto-gestion, est gratuit et de durée illimitée. L'accueil de nuit de l'Armée du Salut offre, pour 15 francs la nuit, des chambres à deux lits, le petit-déjeuner et la soupe du soir, à une quarantaine de personnes. La durée du séjour, sans encadrement social, est limitée dans le temps. Enfin, la Communauté d'Emmaüs, centre d'accueil et de réinsertion par le travail (débaras, récupération et brocante) propose gratuitement une vie communautaire à plus de 35 hommes.

A ces grandes structures associatives connues s'ajoutent de plus petites, telles la Virgule ou le Racard, ainsi que des hébergements d'urgence pour jeunes et enfants, par exemple les appartements Gabrielle Sabet (gérés par Infor jeunes) et plusieurs foyers placés sous la responsabilité de la Fondation officielle de la jeunesse.

Mais les 200 places disponibles ne suffisent malheureusement pas à répondre à la demande croissante, ni à toutes les situations. Raison pour laquelle l'Hospice général est souvent amené à proposer et financer des nuits d'hôtel à certains prestataires, dans l'attente d'un logement durable.

Une mission délicate

Ces dernières années, la Ville a aussi développé ses propres réponses en la matière. Depuis six ans, la commune ouvre chaque hiver (du

mois de novembre au mois d'avril) un abri de protection civile à l'attention des sans domicile fixe. Les deux premières années, l'abri retenu avait une capacité d'accueil de 40 places. Le nombre de personnes souhaitant bénéficier de cette prestation étant plus élevé que les places disponibles, la Ville dû changer de site et ouvrir une nouvelle structure d'une capacité d'accueil de 100 personnes. Au fil des ans, et avec l'expérience, le service social (SSVG) a développé la qualité de l'encadrement, renforcé le lien avec les travailleurs-euses sociaux engagés dans les structures de jour, diversifié les partenariats et précisé les missions ainsi que les règles de l'abri. Durant l'hiver 2005/2006, l'abri PC a permis d'accueillir une moyenne de 85 personnes par nuit. Mais la mission est délicate à plusieurs titres.

D'une part, il n'est pas toujours facile d'assurer un véritable accompagnement social et de garantir la tranquillité de la structure, sachant que le nombre de personnes accueillies ainsi que la configuration de l'espace (en sous-sol, des dortoirs engendrant une grande promiscuité, etc.) et la diversité des situations (des populations de cultures, d'âge et de problématiques très différentes) n'offrent guère la possibilité, en dehors de l'écoute, de faire un réel travail social, et peuvent parfois être à l'origine d'actes de violence. D'autre part, la pression du voisinage, pas toujours très content de voir une population de SDF fréquenter le quartier, représente toujours en enjeu important pour le maintien de la prestation.

Sortir de la précarité

Enfin, la Ville propose également des appartements d'urgence (environ 80) à plus de 120 personnes. Ces logements, situés dans des immeubles appartenant à la commune, souvent destinés à subir de lourdes rénovations, voire des démolitions, sont confiés en gestion au SSVG, pour des durées limitées. Pour remplir cette mission, le SSVG a mis sur pied une équipe de trois collaborateurs-trices, chargés d'examiner les demandes, d'analyser la situation sociale, de fixer les objectifs à atteindre et la contre-prestation à assurer par le bénéficiaire en échange de l'hébergement. Avec l'accompagnement social proposé et la collaboration de la Gérance immobilière (GIM), l'objectif est d'utiliser la période durant laquelle les personnes vivent dans les appartements d'urgence pour les sortir de la précarité sociale et financière afin d'être en mesure de bénéficier d'un bail de la GIM. La Ville de Genève, par la coordination de l'ensemble des lieux d'accueil d'urgence, le subventionnement de la plupart de ceux-ci, l'ouverture de l'abri de protection civile durant l'hiver, ainsi que par le développement de la mise à disposition d'appartements d'urgence, contribue massivement à fournir des réponses au problème croissant en matière de logement des personnes les plus précarisées et les plus marginalisées de notre canton. Les Socialistes ont toujours soutenu cette politique et auront à cœur de l'adapter aux développements des besoins, en particulier s'agissant du logement d'urgence destiné aux femmes et du renforcement de la collaboration avec la GIM.

BUDGET 2008

DES LENDEMAINS DIFFICILES

Le budget 2008 adopté par le Grand Conseil, affiche des revenus estimés à 7,2 milliards et des charges pour 7,2525 milliards, soit un excédant 52,5 millions ! Malgré cet excédent, les Libéraux, avec la docilité des Radicaux et PDC et l'alliance de l'UDC, ont obtenu, de la part du Conseil d'État, la promesse d'une coupe de 25 millions dans les charges. Ceci après avoir effectué des coupes dans les rubriques de la solidarité internationale, de l'Office de la jeunesse, et du Centre intercantonal d'information sur les croyances. Par ailleurs, la coupe de 16 millions dans la masse salariale de la fonction publique, votée par cette même droite en commission, a pu être rétablie en Plénière en échange d'un engagement de la part du Conseil d'État de réduire les charges de 25 millions sur les charges. Triste échange !

Alberto Velasco,
député au Grand Conseil.

Dette et transfert d'actif

Par ailleurs, la dette qui devrait plafonner à 12,8 milliards à fin 2007, non seulement ne croît pas, mais selon les projections du CE, va décroître pour atteindre les 12,3 milliards. Cela grâce à l'opération de transferts d'actifs qui a permis d'intégrer au niveau des recettes d'investissement 432,6 millions. Ce transfert a, par la même occasion permis un degré d'autofinancement à hauteur de 227 %, niveau rarement atteint. Son impact sur le fonctionnement se solde par une baisse des charges de 119,4 millions et une diminution des revenus 121,9 millions. Ce qui se traduit par un impact négatif de 2,5 millions sur le résultat net. Eh oui, ces actifs produisaient aussi des revenus et leur transfert, contrairement à ce qui nous avait été vendu à l'époque, n'est pas si bénéfique au niveau du compte de fonctionnement.

L'impact de l'initiative libérale IN 111 (baisse d'impôts de 12%), à fin 2006, s'est traduite par un manque au niveau des recettes évalué à 2,564 milliards de francs. Et on peut estimer que cette baisse atteindra, fin 2007, les 3 milliards. Par conséquent, nous aurions dû et pu nous

situer aux alentours des 9,3 milliards. Et si l'accident programmé de la BCGe avait pu être évité – accident dont les architectes sont les mêmes aujourd'hui qui s'époumonent à couper dans le social au nom de la rigueur budgétaire pour amortir la dette – c'est 2,5 milliard de moins, que nous aurions pu amortir. Soit une dette, à fin 2007, se situant à plus ou moins à 7 milliards. C'est le niveau acceptable tel que défini par le Conseil d'État. Certains argumenteront que c'est de la fiction. Soit, mais une fiction basée sur la réalité des faits dont la responsabilité doit être assumée par ceux qui en avaient la charge.

Baisse des revenus de la fonction publique

Depuis 1999, le versement des annuités est décalé, la progression de la prime de fidélité refusée à six reprises entre 2003 et 2008, et l'indexation selon l'indice genevois n'a été appliquée qu'à quatre reprises entre 1992 et 2008. En 1995, 1999, 2000 et 2003, bien que le différentiel ait été positif entre l'indexation pratiquée et l'indice genevois, il n'a pas permis de rattraper le différentiel négatif des autres années. Ainsi, le total des différentiels d'indexation entre 1992 et 2008 a été de -14,85. Ce qui rapporté à la masse salariale de 2008 correspond à une

contribution au redressement des finances publiques d'environ 616,3 millions !

Ceci sans compter sur l'incidence, qu'a eu le non versement des annuités et de la progression de la prime de fidélité, sur la baisse des revenus. L'estimation qui avait été faite, pour les années 1992-96, par l'Office du personnel de l'impacts liée aux décisions en matière de personnel, y compris réduction sur les effectifs et rattrapage, était de 1,3 milliards de francs. Si l'on ajoute les dix dernières années, on arrive aisément aux environ des 2 milliards de contribution de la fonction publique.

Dans ces conditions, prétendre qu'étant donné l'impératif du redressement des finances publiques, une coupe de 1% supplémentaire sur les charges salariales s'imposait, est non seulement inacceptable mais inconvenant eu égard à la contribution financière que la fonction publique a consenti. Sans tenir compte des baisses effectives déjà opérées dans les divers services qui augmentent la charge de travail du personnel en place.

Moins d'État ?

Alors que les prévisions conjoncturelles pour les deux prochaines années sont plutôt bonnes, et que l'année 2007 pourrait se conclure par un excédent aux comptes se situant entre 300 et 400

millions, la majorité de droite et l'UDC, par les coupes proposées, demandent toujours aux mêmes de serrer la ceinture (suppression de l'allocation logement, de l'aide aux abonnements TPG, réduction des normes sociales, des budgets de l'instruction publique et de l'aide internationale, attaques contre les aides sociales municipales complémentaires, contre les emplois temporaires, etc...). Cette attitude, découlant de la politique du moins d'État, ne fait qu'accroître les inégalités et par là, la fracture sociale.

Là-dessus, et en fin de compte, le parti Libéral a réussi à imposer une coupe de 25 millions sur les charges. Si la somme, eu égard aux 7 milliards, n'est pas conséquente, sa portée idéologique l'est. En effet, la droite, convaincue que les futurs budgets ne pourront pas dégager des excédents suffisants pour permettre l'amortissement de la dette, s'est déclarée prête à agir sur les charges. Tout comme le Conseil d'État qui a pris la décision d'agir sur le patrimoine en procédant à la vente de certains actifs immobiliers.

Alors oui, ce budget nous promet des lendemains bien difficiles, car il lève le tabou consistant à baisser les charges et par conséquent, les prestations, ou du moins leur qualité, pour s'attaquer à la mise en place du « moins d'État ».

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

MAINTENIR L'ESPOIR ET LES AVANCÉES SOCIALES

Lors des élections fédérales du 21 octobre 2007, le Parti socialiste suisse - comme le Parti socialiste genevois - a perdu beaucoup d'électorales et d'électeurs. Les succès rose-vert locaux et personnels au Conseil des Etats ne peuvent occulter la défaite électorale et ne changent rien au rapport de force politique. Le Parti socialiste et ses alliés de la gauche plurielle ont donc entamé affaiblis une législature avec 4 sièges de moins au Conseil national et 2 sièges de moins au sein de l'Assemblée fédérale.

Carlo Sommaruga,
conseiller national

Le 12 décembre 2007, les Socialistes ont su trouver le chemin pour mobiliser une majorité du Parlement autour de la non-réélection de Christoph Blocher. Quand bien même il s'agissait d'un vote de rejet de style référendaire, c'est là un succès politique de grande valeur, qui a clairement remis en selle les socialistes. Il y a au moins trois motifs qui donnent cette valeur à cette décision de l'Assemblée fédérale:

Premièrement et concrètement, quel que soit l'avenir politique de l'ancien Conseiller fédéral, les institutions de notre pays ne seront plus mal menées par celui qui était resté chef de parti et qui avait transformé sa fonction au Conseil fédéral, destinée à servir l'intérêt public, en un levier partisan de renforcement de l'emprise de son organisation sur la vie politique. Deuxièmement, politiquement tout aussi important, il a été possible

de constituer une majorité politique dans laquelle se sont retrouvés le Parti socialiste, les Verts, le dernier représentant d'À gauche toute au Parlement, la grande majorité des membres du PDC et quelques radicaux-libéraux éclairés. Troisièmement, la grande majorité de la population, celle qui n'a pas voté pour l'UDC, a découvert qu'avec un peu de volonté politique et de savoir-faire, il était possible de faire bouger les choses et que la politique suisse n'était pas fossilisée.

Perspectives de législature

Si au cours de la législature, le Parti socialiste veut voir concrétisés certains objectifs fixés dans son programme, il ne pourra le faire au Parlement qu'avec la même coalition politique que celle du 12 décembre. Les sujets qui peuvent mobiliser une telle majorité sont toutefois limités. Il s'agit certainement de projets relevant de politique familiale ou environnementale. Sur les sujets de

politique sociale, économique et fiscale, le Parti socialiste sera confronté à un front politique soudé. Qui plus est, sur certaines questions sociales - vu la nouvelle composition du groupe des Verts à Berne - il n'est même pas certain de faire le plein de voix à gauche. La majorité sur ces thèmes, le Parti socialiste devra la construire au niveau populaire autour des initiatives et des référendums.

Ces batailles politiques qui débutent le 24 février 2008 avec le référendum contre la réforme de la fiscalité des entreprises, seront difficiles. En effet, elles concernent des domaines où l'idéologie dominante a fait des ravages et où le Parti socialiste est perçu sur la défensive.

Le parti porteur de l'espoir social

Le Parti socialiste suisse - et les sections cantonales dans son sillage - doit avoir la force idéologique, politique et organisationnelle de se faire reconnaître à nouveau comme le parti porteur de

l'espoir social pour tous les secteurs populaires et les classes moyennes. Pour cela, il doit pouvoir répondre aux préoccupations diffuses et concrètes que génèrent la mondialisation, la libre circulation des personnes et la libéralisation économique. Un des enjeux immédiats, compte tenu du repositionnement de l'UDC, n'est pas uniquement celui de montrer sa capacité à proposer des solutions concrètes, mais aussi celui de maintenir, voire reconquérir l'image du parti d'opposition au libéralisme. Car telle est la réalité de notre partenariat politique. Encore faut-il le communiquer correctement.

Or, il existe aujourd'hui un risque concret de voir l'UDC confisquer – par un nouveau tour de passe-passe médiatique dont elle est spécialiste – l'image du parti d'opposition, alors même que ce parti s'inscrit dans l'écrasante majorité des sujets sociaux, fiscaux et économiques au sein de la majorité politique libérale.

M. Bassand, V. Kaufmann, D. Joye (sous la dir.) : « Enjeux de la sociologie urbaine »

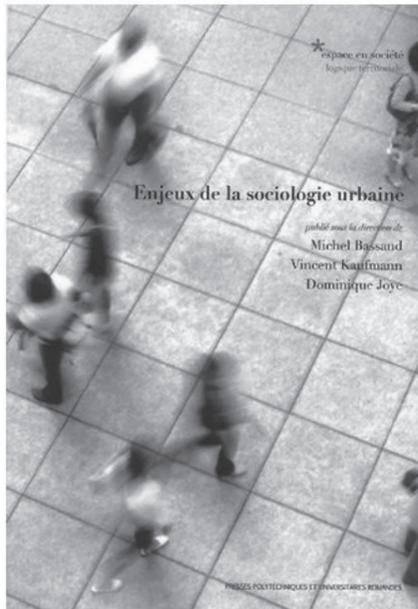
SUR LA DIVERSITÉ DES EXPÉRIENCES DE LA VILLE

Un ouvrage de 2001, récemment réédité, permet de faire le point sur les différentes questions liées à cette forme particulière de coexistence des humains qu'est la ville. Il nous a paru pertinent d'en donner un bref éclairage dans un numéro de Causes communes consacré au logement, tant il est vrai que ce thème doit impérativement être saisi dans son contexte social, économique, politique et urbanistique.

Stefan Kristensen.

« Enjeux de la sociologie urbaine » est un livre collectif issu du Laboratoire de sociologie urbaine de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il est organisé en quatre sections : la première porte sur les « dynamiques métropolitaines » et donne des éléments pour définir ce qu'est une métropole, quels sont ses liens avec le régime de production économique et comment se structure (ou se déstructure) son tissu social. Le bref texte d'entrée en matière de M. Bassand est éclairant pour situer la question.

La deuxième est consacrée au problème de la mobilité et part du constat, dressé dès l'introduction, que le phénomène majeur de la métropole est le mouvement : déplacements, circulation, migrations, plasticité de la forme urbaine. Ici, l'article d'A. Tarrius sur les « Nouvelles formes migratoires » attire l'attention par l'idée que la ville ne produit pas seulement de l'identité, mais aussi de l'altérité, des oppositions violentes et constitue une scène d'exploitation et de marginalisation. En



un mot, le territoire urbain est d'abord un lieu de circulation et il convient de distinguer les formes de ce passage : nomadisme, réseaux marchands informels, diasporas d'installation durable (avec la présence des Roms mendiant dans les rues de Genève, nous avons été récemment les témoins de notre embarras collectif face à l'un de ces phénomènes).

La troisième partie s'intitule « Fragmentations urbaines » et traite de problèmes considérés généralement comme des questions sociales : la distribution territoriale des inégalités, la violence urbaine, la sécurité et le mouvement squat. Le texte d'A. Querrien est éclairant sur le rapport entre violence et déstructuration du lien social dans la ville. Je veux souligner ici son approche de questions de sécurité, comme « bien commun » et l'idée qu'à la communauté « *appartiennent autant ceux qui la troublent que ceux qui veulent en jouir seuls* » (p. 257).

Dans cette partie, la contribution de Lucas Pattaroni consacrée au mouvement squat doit intéresser en particulier les acteurs politiques. L'auteur part du constat de la pluralité comme caractère essentiel de la ville contemporaine, ce qui pose la question de l'institution de normes communes. Plutôt que de parler de fonctions de la ville, il plaide pour la recherche de valeurs ou de biens communs, dans la mesure où ces derniers sont fondés sur des luttes

sociales et politiques et non pas sur l'avis d'experts. Il étudie ainsi le mouvement squat sous l'angle de sa lutte pour la mise en question de valeurs bourgeoises traditionnelles (ici la propriété privée), pour l'instauration de nouvelles légitimités et la mise en place de nouvelles formes du vivre ensemble. Cela implique la prise en compte de la dimension d'expérience subjective de la ville, comme espace de convivialité, ce qui n'est pas sans intérêt dans les débats actuels sur les squats.

La quatrième section, enfin, porte sur les formes de la gestion et du gouvernement de la ville : le contrôle démocratique de l'unité métropolitaine, l'adhésion de la population au projet urbain ou architectural.

En résumé, c'est un volume riche et divers comme son objet, qui donne des points de repère utiles pour qui veut agir dans la ville, pour ses habitants.

Jean Steinauer

« RÊVERIES D'UN PROMENEUR LOCATAIRE »

Une fois n'est pas coutume, la rubrique « Cause comme un livre » vous présente un ouvrage de... 1989. « *Rêveries d'un promeneur locataire* » a été écrit par Jean Steinauer, journaliste et écrivain qui vivait à Lille, mais qui avait travaillé, et donc été locataire, à Genève entre 1970 et 1984.

Félicien Mazzola

Les « Rêveries » commencent par une citation étonnante de Jean-Jacques Rousseau : « *Mon père, en m'embrassant, fut saisi d'un tressaillement que je crois sentir et partager encore. « Jean-Jacques, me disait-il, on va déclasser la parcelle ! ».*

Elle est reportée dans cet article comme un clin d'œil, car si Steinauer la place en épigraphe afin de montrer la continuité historique de son propos, on se rend compte en parcourant son texte qu'il y a une similarité certaine entre la situation du logement d'il y a 18 ans, et celle que nous connaissons actuellement.

1989-2008 : même combat ?

Ainsi, l'auteur décrit avec force ironie le mécanisme marchand de fixation du prix des terrains et conclut que « *tout bien compté, on revend toujours avec profit, parce que les terrains disponibles se raréfient inéluctablement alors que la*

demande continue de s'accroître, leur valeur ne cesse de monter. [...] Le seul moyen de perdre, c'est donc de ne pas jouer ! ». Pourtant, il existait déjà à l'époque une écrasante majorité de la population qui n'avait pas les moyens de jouer le jeu du monopoly immobilier genevois (plus de 80% de locataires), et se retrouve donc inéluctable perdante.

Mais il y a pire encore, rappelle Jean Steinauer, car « *le problème des habitants de Genève est qu'ils ont un corps. Rien de plus encombrant. Rien de moins productif. Imagine-t-on le nombre de mètres carrés immobilisés en permanence afin que, durant quelques heures nocturnes seulement, 380 000 carcasses puissent s'allonger pour... dormir ?* ». Le travailleur ne pouvant vendre sa force productive pendant son sommeil, il est contraint de payer cher pour se parquer quelques heures.

Pourtant, déjà à l'époque, la gestion politique et, notamment, les quelques

limitations au libéralisme le plus débridé, sont montrées du doigt : « *Les promoteurs ont la mâchoire carnassière, mais l'œil tendre. On peut compter sur eux pour compatir à l'angoisse et à la peine des mal-logés : s'il ne tenait qu'à leur bon cœur et à leur dynamisme professionnel hélas brimé par les mesquineries de l'administration, les appartements pousseraient comme fleurs dans les prés. Le plus touchant de ces philanthropes rêve d'en offrir pas moins de 10 000 aux Genevois. Les terrains de Sécheron, qu'il a achetés, entrent sûrement dans ce programme* ». Le philanthrope en question, c'est Nessim Gaon, et on sait à présent à quelle vitesse a évolué la situation de Sécheron que Jean Steinauer décrit d'ailleurs fort bien dans la suite de son livre.

A méditer...

En 2008, l'Assemblée des Mal-logés existe toujours, de même que l'ASLOCA, les logements subventionnés, la pénurie, les loyers excessifs, etc... On peut donc se demander si un changement

en profondeur ne serait pas nécessaire, en repensant ce qui semble être la pierre de Sisyphe de la gauche genevoise, à savoir concilier le « marché » de l'immobilier avec des considérations sociales. Pour cela, le court ouvrage de Steinauer n'est sans doute pas dénué de fondements, d'idées à méditer, afin de susciter la réflexion.

Pour finir, on peut constater qu'en 2007, un changement a pourtant bien eu lieu lorsque l'auteur nous conte la situation de ceux qui « *sont hors-marché, dans le sens où leur capacité de concurrence est nulle. Exclue au même sens, mais pour des raisons économiques, des habitants dont le statut professionnel et le revenu sont précaires, particulièrement des jeunes. Aussi le squatt d'immeuble vide fait-il partie du paysage social genevois, et les autorités - après quelques épisodes frictionnels - ont sagement renoncé à le faire cesser par la force. Le marché du logement ne s'adresse qu'à une population stable et solvable. Eh bien, il est en panne* ».

IMMEUBLE COOPÉRATIF MILL'O

UN HABITAT ÉCOLOGIQUE ET PARTICIPATIF !

Il y a une année exactement, novembre 2006, les premiers habitants emménageaient dans le petit nouvel immeuble de la coopérative de la CoDHA situé aux Voirets sur la commune de Plan-les-Ouates, dans une zone résidentielle située entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates (la ZIPLO avec sa monstrueuse usine Rolex conçue par des architectes qui ont dû copier les plans du château Playmobil de mon fils...). Ce projet était enfin devenu une réalité et nous étions toutes et tous tellement heureux (parfois avec un petit pincement au cœur en quittant nos précédents appartements et quartiers...) d'entrer dans nos appartements tout beaux tout neufs !



DR

Roger Deneys,
député PS

La Codha et l'habitat associatif

Avant de parler de l'immeuble en question, il est peut-être utile de rappeler le fonctionnement de la CodHA, Coopérative de l'Habitat Associatif, créée en 1994.

Basé sur la volonté de lutter contre la spéculation immobilière et de confier de véritables pouvoirs de gestion et de décision aux habitantes et habitants des immeubles, le principe est relativement simple : la CoDHA est une coopérative qui regroupe plusieurs immeubles, soit nouvellement construits (les Ouches, Mill'o, bientôt les Pommiers au Grand-Saconnex et le 5a7 aux Grottes), soit anciennement squattés (Plantamour, Goulet) et qui confie ensuite la gestion de chaque immeuble à une association des habitantEs de l'immeuble.

Ainsi, nous sommes à la fois coopérateurs de la CoDHA et membres de l'association des habitants de l'immeuble. La CoDHA obtient le droit de superficie, vérifie la pertinence des choix et fait construire l'immeuble tandis que l'association d'habitantEs imagine le projet, propose des solutions et gère ensuite l'immeuble au quotidien.

Ce modèle de fonctionnement est donc assez éloigné de celui des coopératives «traditionnelles» et fondamentalement opposé à celui des pseudo-coopératives à caractère financier que créent les milieux immobiliers pour pouvoir bénéficier de droits de superficie (c'est p.ex. le cas des immeubles qui se trouvent en face de chez nous).

La réalisation du projet

Pour qu'un projet de la CoDHA se concrétise il faut d'une part, obtenir un droit de superficie ou reprendre un immeuble et d'autre part, constituer une association de (futurs) habitants intéressés par le projet. Dans le cas de Mill'o, l'enthousiasme des membres de la Codha était assez limité, sans doute en raison de la localisation décentrée et «atypique» du terrain, et le noyau initial n'était constitué que de quelques familles lorsque l'association a été créée en 2001 pour mettre sur pied la construction de cet immeuble de 10 appartements. Mais la volonté de faire des choix écologiques concrets, de mettre en commun des espaces et des ressources afin de favoriser les échanges et l'interaction entre habitants et avec le quartier étaient bien présents dès le départ ! Il s'agit ensuite de faire rentrer les «rêves» dans la réalité et les contraintes de la construction de logements subventionnés selon le principe «HM» (Habitat mixte, l'aide est individualisée selon les revenus): impossible de dépasser certains prix de construction, que l'immeuble soit plus écologique, «collectif» ou Minergie n'y change rien (en l'occurrence il existe aujourd'hui une disposition qui autorise une augmentation de 10% de l'indice d'utilisation du sol pour les immeubles Minergie; il faut certainement encore autoriser d'autres dérogations pour les constructions réalisées par des structures non spéculatives qui sont faites selon des principes plus écologiques ou à valeurs sociales ajoutées).

Depuis 2001, c'est donc plus de 60 séances de l'association, sans compter les sous-groupes, les discussions

«bilatérales», etc... bref, un investissement humain important, long et parfois lourd (notamment quand le projet prend subitement une année de retard en raison du recours d'un voisin). Et les futurs habitants ne sont généralement ni des professionnels de la construction ni des architectes... Bref, il y a aussi tout un apprentissage du dialogue avec des professionnels... Pas toujours évident ! Dans le cas présent, nous avons pu bénéficier d'une conjoncture un peu particulière, l'architecte désigné pour la réalisation du projet, Stéphane Fuchs, étant aussi membre de l'association et il habitait aujourd'hui l'immeuble... Mais cela ne veut pas dire que tout était simple et facile, notamment en raison des décalages parfois assez importants entre les souhaits des habitants et les possibilités techniques et financières des architectes !

Mais le résultat est à la hauteur de nos ambitions, le projet s'est même vu décerner le Prix cantonal du développement durable 2007 et le Prix solaire suisse 2007.

L'immeuble en bref

Construit essentiellement en bois, il est composé de 10 appartements (3x5 pièces, 3x6 pièces, 2x3 pièces, 2x4 pièces), d'une salle commune équipée d'une cuisine (et d'un baby-foot; je crois qu'il y a plusieurs grands enfants qui habitent ici...), d'un grand local vélo, d'une chambre d'amis commune, d'un atelier de bricolage et d'une cave commune en sus des caves individuelles. Le toit est équipé de panneaux solaires (préchauffage de l'eau et production d'électricité), la chaudière fonctionne aux pellets, de larges paliers et de larges coursives permettent aux habitants de profiter d'un espace

supplémentaire dès que le temps le permet. En plus d'une isolation importante, un effort particulier a été fait pour limiter les polluants intérieurs (peintures, vernis, etc.). L'immeuble est ainsi le premier immeuble d'habitation labellisé Minergie-ECO en Suisse romande. A l'extérieur, un jardin naturel (plantes indigènes, utilisation de pierres et de troncs pour servir de refuge aux petits animaux, étang servant à la ré-infiltration des eaux pluviales; la récupération en citerne pour un usage sanitaire ne rentrait plus dans le plan financier..) prend forme, avec un petit espace jardin potager.

Mill'o aujourd'hui

Après une année de vie ensemble consacrée par une très belle fête d'inauguration officielle le 6 octobre dernier, Mill'o a pris un certain rythme de croisière... La salle commune accueille les anniversaires des petits et des grands, parfois des séances de ciné-club, l'association se réunit toujours environ une fois par mois pour suivre les nouveaux investissements et projets communs, des achats groupés sont faits pour les produits de lessive et de nettoyage (Held), des produits BIO ou des couches plus écolos... Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le bilan écologique global d'une petite société composée de 18 adultes et 15 enfants... sans compter que le quartier dans son ensemble mérite encore un sacré travail pour sortir de l'ère du tout baignole !

Pour en savoir plus :
www.amillo.ch

Visites possibles dans la limite des possibilités humaines des habitant-e-s, merci d'envoyer un email à info@amillo.ch

INTERVIEW

CARLO SOMMARUGA : UN ENGAGEMENT ENTIER

Né en 1959 à Zurich, Carlo passe son enfance dans différentes grandes villes européennes avant de s'établir à Genève en 1980. Avocat et père de trois enfants, son parcours professionnel, associatif et politique ne semble faire qu'un. Militant de la première heure au sein du mouvement anti-apartheid, secrétaire syndical au SIT, président de Genève Tiers-Monde (2001-2006), membre fondateur d'ACME, engagement à Porto Alegre, avocat de l'ASLOCA dont il est aujourd'hui le secrétaire général romand, dix ans au Conseil municipal de Thônex, Grand Conseil dès 2001, Conseil national depuis 2003, ... on sent bien à quel point l'engagement est entier.

Propos recueillis par
Grégoire Carasso

Peux-tu isoler un événement qui a été déterminant dans ta décision de t'engager en politique ?

Carlo Sommaruga: À 19 ans, ma maturité en poche, j'ai quitté le Collège Saint Michel pour embarquer comme mousse sur un cargo suisse. J'entamais ainsi un voyage d'un an qui m'amena du Sud argentin aux USA, des favelas brésiliennes aux villages d'indiens terrorisés au Guatemala en passant par le quartier de El Alto à La Paz, les taudis des « villas miseria » de Lima et les villages amazoniens menacés par la déforestation. La brutale confrontation avec l'obscène injustice sociale, la paralysante terreur des paysans, ou encore le racisme primaire – ici envers les Indiens, là envers les Noirs – a nourri une profonde révolte qui m'anime encore et qui est à l'origine de mon engagement tiers-mondiste, social et finalement politique.

Est-ce que l'adhésion au PS allait de soi ?

C.S.: Non. À gauche, plusieurs choix étaient possibles. L'adhésion au PS fut un choix de raison. Le PS avait la qualité de promouvoir les valeurs socialistes et la démocratie tant à l'interne que dans son action. Il était et est toujours une organisation qui permet à chaque militant, selon son tempérament et son souhait un engagement au niveau local come international, même si aujourd'hui l'Internationale socialiste a perdu sa fonction de référence progressiste pour les citoyens comme pour les gouvernements.

Après une belle réélection au Conseil national, quels sont les domaines dans lesquels tu souhaites poursuivre ton engagement ?

C.S.: Les deux pôles de mon activité fédérale pour la prochaine législature sont les questions juridiques et

institutionnelles, d'une part, et celle de la coopération au développement et du rôle actif de la Suisse sur la scène internationale, d'autre part. Un pied dans des domaines comme la révision du droit du bail ou les limites des brevets et l'autre dans la question de l'aide au développement ou de la libre circulation.

Quel est ton bilan des dernières élections fédérales ?

C.S.: Barbara Haering, ancienne conseillère nationale socialiste, a fait une analyse que je partage. Pendant des années le PS a été le parti de l'égalité, puis celui de l'Europe. La thématique de l'égalité a finalement été reprise par d'autres partis et la question européenne s'est échouée sur les bilatérales et l'échec de la Constitution européenne. Or, aujourd'hui, le PS – au-delà du corpus de ses axes fondateurs autour de la protection sociale et la solidarité – n'incarne pas une idée forte simple qui l'identifie et qui puisse obtenir l'adhésion immédiate et dynamique des citoyennes et des citoyens.

De fait, aux dernières élections, le PS s'est retrouvé un peu nu. On peut aller plus loin et affirmer que manifestement le PS n'a pas su créer avec des mots simples (ce qui ne veut pas dire simplistes) une perspective dans laquelle l'électeur pouvait se projeter. Tout particulièrement, les préoccupations des classes populaires – l'une des composantes de notre électorat – quant à leur avenir économique incertain, résultat de la mondialisation, n'ont pas été entendues ou intégrées dans le discours du PSS. Cela étant, dans la mesure où le PS a mené 26 campagnes cantonales différentes, contrairement à l'UDC qui a construit son succès sur

une campagne nationale, il est indispensable d'examiner les résultats canton par canton. Or, les résultats montrent que là où le PS et ses élus cantonaux à l'exécutif ont affiché l'un du dynamisme et les autres une cohérence lisible autour de nos valeurs fondatrices, les résultats ont été bons. A Genève, il ne faut pas se voiler la face. Malgré le maintien de nos 3 sièges au Conseil national et



photo: atelierssud. anne-christine duss

la brillante élection de Liliane Maury Pasquier au Conseil des Etats, nous avons perdu plus de 20% de notre électorat par rapport à 2003 !! Une érosion plus forte qu'entre 2001 et 2005 aux élections cantonales. La situation est grave et il n'y a pas de quoi se réjouir. Rappelons qu'à Fribourg ou dans le canton de Vaud, les suffrages socialistes ont progressé. Il y a un sérieux examen à faire: celui de notre travail et celui du lien entre notre parti et les élus cantonaux afin de retrouver un dynamisme créatif et la cohérence que j'évoquais ci-dessus.

Et la présence sur le terrain, superflue alors ?

C.S.: Non, pas du tout. Reprendre pied dans les quartiers populaires est indispensable. Cela passe par une présence accrue. J'ai déjà proposé à la direction du PSG des « cafés politiques » après chaque session parlementaire qui se tiendraient dans les quartiers avec des élus nationaux, cantonaux et municipaux.

Cela nous permettrait d'entrer en contact avec les gens, de mieux écouter leurs appréhensions et surtout de montrer que nous avons des réponses qui s'articulent du niveau fédéral au niveau municipal et qui valent mieux que les slogans simplistes de l'UDC.

Et comment vois-tu les liens entre le PS et les syndicats ?

C.S.: Les camarades qui prônent la distanciation d'avec les syndicats se trompent. La force du PS c'est d'agir en lien et en convergence avec les organisations sociales comme les syndicats, mais aussi l'ASLOCA, l'AVIVO ou encore l'ATE. Mais si cette synergie est indispensable, cela ne signifie certainement pas que le PS doit être le simple relais politique de ces organisations. Ces organisations doivent nourrir notre réflexion et nous permettre d'agir politiquement pour répondre aux besoins des plus faibles de la société.

Si tu avais un souhait pour Genève ?

C.S.: Que la Genève des quartiers populaires et la Genève internationale puissent vivre ouvertes l'une vers l'autre et que cette cohabitation permette non seulement l'essor d'institutions internationales et d'idées généreuses – indispensables à la gouvernance et à la justice sociale au niveau mondial – mais aussi l'essor de la qualité de vie et des conditions économiques pour chaque habitants de ce canton, notamment en ce qui concerne le logement et le travail. C'est ainsi que nous ferons reculer les forces populistes, nationalistes et conservatrices.

REMERCIEMENTS



MERCİ CLAUDIA !

C'est avec un immense regret que nous vous annonçons le départ de notre collaboratrice administrative, Claudia Villaman Georges, après 10 ans passés à nos côtés. C'est en effet en 1998 que Claudia a commencé à travailler en tant que collaboratrice administrative au secrétariat de la section Ville de Genève du Parti socialiste. Elle a ensuite assumé simultanément un engagement comme comptable du Parti socialiste Genevois.

La section Ville de Genève, et tout le Parti socialiste Genevois, la remercie sincèrement pour son travail, tout au long de ces années où elle a su mobiliser, impliquer et dynamiser les militants de notre parti.

Claudia s'envolera le 26 janvier pour le Chili, son pays d'enfance. Nous tenions donc à lui souhaiter bon vent pour les nouvelles expériences qui s'ouvrent devant elle, et le meilleur pour l'avenir, et pour les causes qui lui tiennent à cœur, auxquelles elle apportera assurément son dynamisme et sa jovialité.